DIMANCHE-LUNDI-MARDI 13-14-15 AVRIL 1879 N° 114

Le Nouveau Cettois

Le Numéro 5 Centimes — JOURNAL RÉPUBLICAIN — Le Numéro 5 Centimes

QUOTIDIEN

POLITIQUE, COMMERCIAL ET MARITIME

Rédacteur en chef : Henri CHABRIER

ABONNEMENTS :

Trois Mois.
Gard, Aveyron Aude, ... 4 fr. 50
Trois Départements..... 5 fr. 50

On s'abonne à Cette, 5 quai de Bosc, 5.

INSERTIONS :

Annonces, 50 cent la ligne. — Réclames, 1 fr
Faits divers : 2 fr. — Chroniques locales, 5 fr. la lign

Sont reçues aux Bureaux du Journal, 5, quai de Bosc, 5.
Les lettres non affranchies seront refusées.

A l'occasion des fêtes de Pâques, ateliers de notre imprimeur étant rmés, le Nouveau Cettois *ne paraît pas lundi.*

Chronique Commerciale

Béziers, 11 avril 1879.

Ce qui préoccupe le commerce en ce moment, ce ne sont pas les chances bonnes ou mauvaises que la vigne a encore à courir, il est tout entier aux achats, et si les transactions ne sont pas plus nombreuses c'est tout simplement à cause de la rareté de la marchandise. La demande est toujours à l'ordre du jour, surtout pour les petits vins, que leur faible quantité met à des prix exorbitants. On nous assure que dans les environs de Florensac, sans être sortis de la propriété, ils sont tenus à la revente aux prix de 22 et 22 fr. 50 l'hectolitre. Les gros vins de montagne sont également rares, mais dans ces qualités les prix ne dépassent pas ordinairement 28 à 30 fr. à la propriété et il n'y a que quelques parties d'un choix bien supérieur qui puissent arriver à 32 fr.

La vigne pousse avec une vigueur merveilleuse ; on voit des plantations d'aramons dont, à distance, la verdure des bourgeons marque très distinctement les rangées de souches. Les pousses sont d'une longueur qui varie de 8 à 12 centimètres et portent déjà deux raisins. Quel mal ne ferait pas en ce moment une matinée glaciale ou la gelée blanche ? Bien que le temps soit très-variable, ce qui est un grand bien pour la vigne, on n'en est pas moins très-inquiet dès que le vent tourne au nord, encore un peu frais.

La sécheresse excessive qui, l'année dernière, éprouva la vigne, d'ailleurs assez épuisée, empêcha certains insecticides de se faire une bonne réputation parce que leur action ne fut pas favorisée par des pluies indispensables ; cette année, au contraire, il est probable que la plupart d'entre eux ne manqueront pas d'efficacité. Peut-être même quelques-uns en profiteront pour vouloir usurper une réputation dont ils n'auront pas seuls le mérite. Nous avions vu, en effet, des plantiers dont les taches phylloxérées étaient très sensibles l'an passé depuis le commencement de la pousse et dont les raisins trop frêles avaient mal mûri ; nous avions aussi constaté la présence de l'insecte en grand nombre sur leurs radicelles au mois de juin, et cependant une de ces vignes, considérée comme perdue, pousse de beaux bourgeons, partout bien répartis, qui ont jusqu'à dix centimètres de long et portent fruit. Sans doute cet état de choses ne doit pas nous laisser supposer que cette vigne aurait pu se guérir sans traitement, mais nous prétendons qu'il serait puéril de s'illusionner et de compter comme certain, jusqu'à preuve plus affirmative, le résultat obtenu par telle ou telle substance insecticide, grâce au concours de l'humidité de cette saison. Il est bon d'essayer tout ce qui est de nature à arrêter le développement du phylloxera.

Ce maudit puceron, au lieu d'inspirer aux savants un moyen de garantie contre la contagion, commence à leur faire perdre la tête. Bien plus on les accuse aujourd'hui de nous avoir trompés sur le genre, les mœurs de cet insecte et même sur la manière dont il se nourrit. Il paraît en effet que c'est improprement qu'on l'appelle le phylloxera et qu'on devrait l'appeler la *phylloxère*, car on vient de découvrir que cet animal est du genre féminin ; on fait encore d'autres découvertes à peu près de la même force. Les viticulteurs se demandent à quoi leur servent toutes ces discussions oiseuses qui n'empêchent pas l'insecte, masculin ou féminin, de dévaster la vigne et sont d'avis que le moindre remède efficace ferait bien mieux leur affaire.

Les affaires en 3/6 sont toujours dans la même situation.

A notre marché de ce jour, le cours du 3/6 bon goût disponible a été fixé à Fr. 96.

Courant fr. 96 nominal.

Marc nul fr. 76 à 80, suivant mérite.

(*Publicateur.*)

La liberté commerciale

Sous ce titre, la *Lanterne* consacre à la défense du libre échange, un article qui débute par cette spirituelle boutade :

Je voudrais bien voir la figure que ferait M. Pouyer-Quertier, propriétaire de la *Foudre*, la plus importante usine cotonnière de Rouen, si une députation d'artisans agricoles venait lui dire : « Pour nous débarrasser de la mortelle concurrence que vos mécaniques à vapeur font aux rouets de nos grand'mères, nous demandons la suppression de la vapeur. »

FEUILLETON DU *NOUVEAU CETTOIS*

N. 76.

LA VIEILLESSE DE MONSIEUR LECOQ

Par F. DU BOISGOBEY

PREMIÈRE PARTIE

M. LECOQ SE DÉROBE

— Piédouche et Pigache feront très-bien voter affaire.

— Oui, à condition qu'ils se déguiseront, car il ne faut pas que le muet les reconnaisse.

— Cela va de soi. Venez à mon cabinet vers midi. D'ici là, je me serai entendu avec le juge d'instruction, et nous conviendrons de nos faits avec nos deux agents. La besogne est délicate, et il faut tout prévoir, tout fixer : l'heure, la place où stationnera votre coupé, la marche à suivre au cas où notre homme se déroberait.

— Nous arrangerons cela ensemble, et je suis sûr que tout ira bien.

— Me permettrez-vous de vous attendre ce soir chez vous, après l'entrevue, demanda M. Lecoq au chef de la sûreté.

— Oui, mon vieil ami, répondit l'agent supérieur en lui serrant les mains, et je serai bien heureux si j'ai une bonne nouvelle à vous donner.

Tolbiac se confondit de nouveau en protestations chaleureuses, et le père Lecoq touché des sympathies qu'on lui exprimait, s'en alla le cœur tout plein de reconnaissance et d'espoir.

La nuit était venue depuis longtemps déjà, lorsqu'un coupé fort élégant déboucha sur le boulevard de Mazas, un coupé bleu foncé, attelé d'un cheval noir, et conduit par un cocher couvert de fourrures.

Ce joli équipage tourna lestement à gauche et s'arrêta contre le mur d'enceinte de la prison, à dix pas de la grande porte cintrée qui ne s'ouvre que pour les voitures cellulaires.

Deux hommes descendirent et se dirigèrent vers la rampe qui monte à la gare de Lyon, peu animée en ce moment, car ce n'était pas encore l'heure des trains du soir.

Ils paraissaient chercher quelqu'un, et l'un d'eux dit entre ses dents :

— Ils devraient déjà être à leur poste. Ce n'est pas comme ça qu'on fait son métier quand on le fait bien.

— Il faut passer quelque chose à ces gens-là, cher maître, répondit l'autre. On n'est pas de fer et, s'il étaient allés boire un coup au cabaret, je n'aurais pas le cœur de leur en vouloir.

D'ailleurs, ajouta-t-il en tirant sa montre, ils ne sont pas en faute. C'est nous qui sommes en avance.

— Nous n'avons pas trop de temps pour leur donner nos instructions et, s'ils tardent encore cinq minutes, je les ferai mettre à pied pour un mois.

Vous me trouvez dur. Mais savez-vous, Tolbiac, que si on n'obligeait pas les agents à servir militairement, il n'y aurait plus moyen de marcher.

Nous ne sommes pas ici en Angleterre où on fait la police à l'eau de rose.

Et puis, il ne s'agit pas ce soir d'une affaire courante. Nous avons pris, vous et moi, une grosse responsabilité, et il suffirait d'une fausse manœuvre pour nous mettre dans un très-mauvais cas.

dons que le gouvernement impose vos produits de 30 à 40 pour cent. Nous sommes protectionnistes. »

Après avoir énuméré les diverses industries que la mécanique et la grande industrie ont ruinés : la fabrication des gants, de la broderie, de la dentelle, etc., etc., la *Lanterne* ajoute :

Cependant, toute cette petite industrie, disséminée en des milliers de mains, qui variait le travail de la terre, tout en rendant les occupations permanentes, augmentait le revenu de la famille.

Ce supplément de revenu a été supprimée par la machine, aidée des gros capitaux.

Il fallait laisser faire, laisser passer la liberté commerciale. Elle était dans son droit.

Lésé dans ses intérêts essentiels, l'artisan agricole n'a protesté ni devant la commission des tarifs, ni en présence du ministre de l'agriculture et du commerce. M. Tirard n'a pas eu à entrer en composition avec ses réclamations. L'industriel rural s'est résigné, s'imposant, comme compensation, quelques privations en surcroit.

M. Pouyer-Quertier n'a pas été importuné. Il n'a pas eu à sourire de la naïveté de ses paysans, ni à leur expliquer comme quoi un bonnet de coton fabriqué par la machine revenait à 20 ou 25 0[0 meilleur marché qu'un bonnet de coton sorti d'un métier à bras ; comme quoi la masse des porte-bonnets de coton profitait de ce meilleur marché ; comme quoi, à l'heure qu'il est, tout le monde, pour 25 sols, pouvait se passer la fantaisie d'une couronne... à la mode du roi d'Yvetot.

Du coup, M. Pouyer-Quertier passait pour libre-échangiste.

Comment se fait-il donc que les grands filateurs normands et picards montrent moins de sang-froid que les artisans agricoles dont ils ont ruiné l'industrie ? Pourquoi si peu de résignation patriotique ? Ils écrasent, réduisent à rien la vieille organisation du travail et reviennent aux vieilles doctrines. Libres-échangistes pour le passé, aujourd'hui ils préconisent la protection, s'arment en guerre de tous leurs millions et de toute leur influence pour marcher à l'assaut du libre-échange même mitigé, car enfin le traité de 1860, ménageant l'absolu, imposait encore aux produits étrangers entrant en France des droits de 10, 20, 30 pour 100 et au-delà.

Ah ! l'intérêt personnel !

Que pourraient répondre MM. les protectionnistes à un ministre du commerce républicain qui leur dirait : « Vous réclamez 30 et 40 pour 100 d'augmentation sur les produits exotiques similaires aux vôtres ; mais vous n'êtes que quelques centaines de producteurs contre des millions de consommateurs, dont la République, plus que tout autre gouvernement, a charge de défendre les intérêts. Si la concurrence étrangère vous oblige à produire à meilleur marché, à perfectionner encore votre puissant outillage, à réduire les gros bénéfices annuels auxquels vous a habitués une prospérité qui vous gâte depuis cinquante ans, c'est un malheur personnel, à vous filateurs, mais que je n'ai pas plus le droit et le devoir de pleurer, que vous n'avez pleuré celui des artisans agricoles dont vos usines ont amené la ruine industrielle. Si les filés ou les tissés de coton étrangers se donnent, sur le marché français, à meilleur compte que vos produits, tant mieux pour le consommateur et tant pis pour vous. La masse profitera de la réduction de prix et un Etat démocratique, dont l'idéal doit être la vie à bon marché, n'a pas à constituer une oligarchie industrielle faisant la loi à la consommation générale. Soumettez-vous aux alternatives de la liberté commerciale. »

L'affaire du colonel Hepp

La *Gazette d'Italie* vient de publier un article qui a causé une grande sensation à Rome. Ce journal prétend que le colonel Hepp, attaché militaire à l'ambassade de France près le roi d'Italie, se trouvant dans la villa Lante, qu'habite actuellement un peintre français, M. Favart, dans laquelle se réunissent souvent des Français de distinction, aurait dit, après avoir admiré le site, à peu près ceci : « Quelle admirable position ! Je ferai de ce salon mon cabinet et je placerai là et là mes canons, quand nous reviendrons à Rome pour en chasser ces carognes d'Italiens. »

Ce langage, ajoute le journal, a provoqué l'indignation du maître de la maison, et il est gravé dans la mémoire de quelques Français qui cependant, par dignité, croient ne devoir en faire aucun cas. La société italienne n'a connu ce fait que plus tard, et par l'étonnement de quelques personnes en voyant M. Hepp maintenu dans ses fonctions d'attaché militaire à Rome. On suppose que le marquis de Noailles ignore le fait, autrement il eût été le premier à se défaire d'un attaché aussi peu réservé que compromettant.

Dès qu'il a eu connaissance de cette calomnie, notre compatriote a énergiquement protesté. Une dépêche nous apprend en outre, que notre ambassadeur à Rome, M. le marquis de Noailles, a déposé auprès du gouvernement italien une plainte contre la *Gazette d'Italie*.

La plainte s'étend à tous les journaux qui ont reproduit l'article de la gazette.

QUESTIONS CETTOISES

Le Manquant fatal

Nous recevons au sujet de cette question la lettre suivante que nous insérons à titre de document :

Monsieur le Rédacteur en chef du *Nouveau Cettois*,

Monsieur,

Dans l'intérêt du commerce et de l'industrie des vins, je viens vous prier de vouloir bien accueillir, dans les colonnes de votre estimable journal, les quelques observations que me suggère la lettre de l'honorable négociant, M. B. Darolles, publiée par le *Commercial et Maritime* au sujet du *manquant fatal*.

Comme le dit avec raison M. B. Darolles, la loi frappe, en effet, du simple droit de 156 fr. 25 centimes par hectolitre d'alcool pur tout vin que l'on veut viner jusqu'à 15 degrés. La surforce doit payer un double droit de 312 fr. 50, à partir de 15 jusqu'à 21 degrés.

La Régie est, par conséquent, réellement bien fondée à réclamer ;

1° Le simple droit de 156 fr. 25 sur le vin ou manquant fatal de zéro à 15 degrés ;

2° Le double droit de 312 fr. 50 sur la surforce de 15 jusqu'à 21 degrés.

Mais, objectent certains exploiteurs de vins alcoolisés, le *manquant fatal* N'EXISTE PAS ! C'est une pure fiction sortie du cerveau d'un pauvre génie ou employé de la Régie.

Détrompez-vous ! Messieurs.

Bien plus, j'ajouterai que, si le *manquant fatal* n'existait pas, il faudrait l'inventer ou bien *abolir* la loi frappant du simple droit l'avinage ou le manquant fatal de zéro à 15 degrés.

Sans perdre notre temps à un plus long préambule, groupons franchement, consciencieusement quelques chiffres, dont l'éloquence et la vérité suffiront, j'en suis certain, pour convaincre les plus incrédules.

Madame l'intendante Régie est gardienne et comptable de 26 hectolitres 32 litres d'alcool à 93 degrés, soit 24 hectolitres 48 litres d'alcool pur.

De par la *loi, sa souveraine*, ces 24 hectolitres 48 litres d'alcool pur, à raison d'un droit simple de 156 fr. 25 par hectolitre, doivent produire une valeur de 3,823 fr.

En outre, il est formellement entendu et convenu que Madame l'intendante Régie ne pourrra céder une partie ou la totalité de ces 24 hectolitres 48 litres d'alcool pur à Monsieur l'Assujetti — *vin alcoolisé* — que moyennant le double droit de 312 fr. 50 par hectolitre pour l'opération du vinage sur un vin de *15 degrés* et AU-DESSUS.

Ces prémisses bien établies, que doit demander Madame l'intendante Régie si, par exemple, sur 1,000 hectolitres vin à 15 degrés, nous versons les 26 hectolitres, 32 litres d'alcool à 93 degrés, lequel mélange fait un volume de 1026 hectolitres, 32 *litres* remontés de 15 à 17 degrés ?

Elle vous réclamera :

Le manquant fatal de zéro à 15 degrés — pour 26 hect. 32 litres d'alcool à 93 degrés *convertis en vin à 15 degrés*.

La surforce de 15 à 17 degrés — soit 2° sur 1026 hect. 32 litres.

N'est-ce pas de toute justice ? Cela me semble incontestable, et je le prouve au moyen du petit calcul suivant :

1° Manquant fatal de zéro à 15° — 26 hect. 32 litres ou 3 hect. 95 litres alcool pur × 156 fr. 25 =.....	617 fr. 18
2° Surforce de 15 à 17° — sur 1026 h. 32 l. ou 20 hec. 53 l. alcool pur × 312 fr. 50 c. =.....	6.415 fr. 63
Ensemble.....	7.032 fr. 81

Eh bien ! si nous déduisons de ce total la *moitié du double droit* pour surforce de 15 à 17°, soit 3.207 fr. 81, —

Il reste *exactement* le montant du *simple droit* : 3.825 fr., soit la *somme* que Madame l'intendante Régie, de *par la loi*, exigerait *seulement*, si, le manquant fatal et la surforce n'existaient pas.

Donc, le *manquant fatal* se trouvant surabondamment prouvé, l'*assujetti* qui ne voudrait pas le payer ferait-il acte de bon citoyen ? — Je ne le pense pas.

Agréez, etc.

P. M. C.

J'ai eu assez de peine à obtenir l'autorisation de jouer ce soir la partie que vous m'avez proposée. Tâchons de ne pas la perdre.

— Nous ne la perdrons pas, cher maître, nos précautions sont trop bien prises.

— C'est égal, je tiens absolument à ce que nous fassions répéter la manœuvre sous nos yeux. D'abord, votre coupé devra s'arrêter exactement à la place où il est en ce moment.

— Soyez tranquille. J'ai le coup d'œil juste et je serai là pour donner l'ordre à mon cocher.

— Il est sûr, ce cocher.

— Sûr et discret. Depuis six mois qu'il est à mon service, il n'a pas une seule fois bavardé avec mes domestiques, ni avec mon portier. Je le saurais, ils me l'auraient dit.

— Et il ne s'étonnera pas que vous le fassiez stationner deux fois dans la même soirée devant le mur de Mazas ?

— Il croit que je viens attendre quelqu'un par le train de Lyon.

— Bon ! Alors c'est convenu. Quand nous aurons causé avec nos deux numéros, vous me reconduirez à la préfecture

— Oh ! je serai exact, mais il est tout à fait inutile que j'arrive plus tôt, car vous ne serez pas rue du Mont-Thabor avant la demie, et il ne faut que vingt-cinq minutes à mon cheval pour y aller d'ici.

A propos, après la confrontation, vous ferez ramener le muet en fiacre, n'est-ce pas ? Je me soucie pas de l'écrouer moi-même.

— Je le remettrai aux agents — ils ne sont pas encore là, les drôles. — Mais qu'augurer vous du résultat de l'entrevue ?

— Ma foi, je vous avoue que je n'ai pas encore d'opinion arrêtée là-dessus. J'ai dit tantôt qu'elle serait favorable à M. Lecoq de Gentilly, mais son père était là, et je ne voulais pas lui faire de la peine.

— Moi, je suis fixé, mon cher. Lecoq est un brave homme que j'aime de tout cœur, mais son fils est un scélérat de la pire espèce, et je suis à peu près sûr qu'il aura le cou coupé.

— Il est évident que, si le muet le reconnaît, son affaire est réglée.

Et puis j'ai écrit en Angleterre... Il y a passé quelques années dans sa jeunesse et je le soupçonne d'y avoir connu la femme de la rue de l'Arbalète. Si les renseignements que j'attends me parviennent d'ici à quelques jours, comme je l'espère, je vous apprendrai peut-être bientôt du nouveau.

— Je le souhaite... mais voilà, si je ne me trompe, nos hommes qui nous cherchent.

(*La suite au prochain numéro.*)

Chronique Cettoise

Avec le retour des beaux jours, les batraciens des bassins du Château-d'Eau ont repris leurs concerts de croassements monotones. Il ne sera bientôt plus possible de dormir dans le voisinage de ce jardin public.

L'état de malpropreté dans lequel est tenue la grenouillère placée sur la plateforme du Chateau-d'Eau, est bien fait pour favoriser l'éclosion de milliers de têtards qui se transforment ensuite en désagréables crapauds ou en ces grenouilles auxquelles nous sommes redevables des sérénades nocturnes qui troublent notre sommeil.

La rue des Casernes a pris aujourd'hui un air de fête. Gigots plantureux, quartiers de viande, victuailles, pendent à l'état des bouchers, enguirlandés de lauriers et de feuillage. Aux vitrines des confiseurs sont entassés des œufs en sucre, peints de mille couleurs. C'est la réclame de Pâques. On remarquera, en effet, que les fêtes de l'Eglise ne sont guère aujourd'hui, à quelques rares exceptions près, que des anniversaires de bonne chère. A Pâques ses œufs et l'omelette traditionnelle du lundi ; l'Epiphanie sert de prétexte à l'absorbtion de gigantesques gâteaux ; à la Noël se fait le fameux réveillon ; ainsi des autres solennités religieuses. C'est par la table que s'introduisent peu à peu les doctrines irréligieuses.

Une perruche a été trouvée, hier au soir, dans la rue des Casernes, par un employé de police qui s'est empressé d'en faire le dépôt au bureau de M. le commissaire central, où cet oiseau sera tenu à la disposition de la personne qui l'a perdu.

ENQUÊTE

DE COMMODO VEL INCOMMODO

Sur les propositions de MM. *les Ingénieurs du service Maritime, tendant à faire réglementer la circulation sur les Ponts tournants dits Régy et de Montpellier, situés l'un et l'autre sur le Canal maritime à Cette.*

Le Maire de la ville de Cette,

Vu l'arrêté de M. le Préfet de l'Hérault en date du 26 mars 1879 ;

Prévient ses concitoyens que les pièces relatives à la réglementation de la circulation sur les ponts tournants dits Régy et de Montpellier, resteront déposées à la Mairie pendant quinze jours, à partir du lundi 21 avril courant.

A l'expiration de ce délai de quinze jours, il sera procédé à une enquête de commodo vel incommodo, du mardi 8 mai au jeudi 6 mai 1879 inclus.

L'enquête sera ouverte pendant ces trois jours, de dix heures du matin à midi, dans une des salles de la Mairie.

Il sera procédé à cette enquête par les soins de M. François Jourdan, propriétaire, nommé commissaire-enquêteur par M. le Préfet de l'Hérault.

Pour le Maire, le 1er adjoint,
B. PEYRET.

Ce soir, doit avoir lieu l'ouverture d'une nouvelle salle de café, dans la rue Montmorency.

Nous félicitons le propriétaire et ses collaborateurs du goût qui a présidé à l'installation de cet établissement.

Le quartier Montmorency avait droit, du reste, à cet embellissement et à ce confort.

Bonne chance à M. Quesnel !

Listes de souscription pour les familles des victimes de l'ARROGANTE.

8e Liste. — CETTE.

Albigès, boulanger, 5 fr. — Veuve Chavas, bouchère, 1 fr. — J. Bressy, marchand de comestibles, 2 fr. — Buchet, représentant de la Compagnie Fabre, 2 f. — Carrière jeune, fournisseur d'objets de matériel aux navires, 2 fr. — C. Rieunier et Falip, négociant, 5 fr. — Gautier-Jourdan, armateurs, 10 fr. — Fondère et Vieu, banquiers, 20 fr. — Charles Scheydt, consul d'Autriche-Hongrie, 10 fr. — Un anonyme, 1 fr. 50. — Peyret, 5 fr. — X., 2 fr.

Total de la 8e liste, 65 fr. 50.

NOTA. — Les souscriptions sont reçues dans les bureaux de la Marine et dans ceux du *Nouveau Cettois* et du *Commercial*.

NOS TÉLÉGRAMMES

Paris, 12 avril, matin.

M. Jules Ferry a adressé aux recteurs une circulaire où, après avoir dit qu'il maintiendrait les concours généraux de Paris, il invite ces fonctionnaires à discuter avec les professeurs sous leurs ordres le point de savoir s'il n'y aurait pas lieu de supprimer certains concours de province.

— Des journaux du matin ont dit qu'on poussait activement les travaux d'aménagement au Palais-Bourbon.

Cette nouvelle est inexacte. Il ne sera rien fait dans cet ordre de préparatifs avant que le Congrès ait statué sur la question du retour du Parlement à Paris.

— Le 1er mai prochain sera inauguré le service des *cartes télégraphiques* permettant de déposer des dépêches sans aucune des formalités actuelles de réception.

Paris, 12 avril, soir.

Le *Times* publie un télégramme du Sultan adressé à lord Salisbury, qui condamne les agissements du Khédive. Le Sultan se déclare prêt à déposer Ismaïl-Pacha et à envoyer Halim-Pacha comme successeur.

Lord Salisbury et M. Waddington examinent actuellement les propositions du Khédive.

— Le *Times* dit que la déposition du Khédive serait une lourde responsabilité mais, ajoute-t-il, nous n'hésiterions pas à l'assumer, s'il était nécessaire, pour assurer la sécurité de notre grande voie des Indes.

Marine

MOUVEMENT DU PORT DE CETTE

ENTRÉES
Du 11 au 12 avril

Venant de

Bénicarlo, bal. fr. *Rose*, 38 tx, cap. Ferran, vin.

Burianna, bal. esp. *Félifié* 30 tx, cap. Vicente, oranges.

Barcelone, vap. esp. *Adela*, 136 tx, cap. Pi, diverses.

Barcarès, bal. fr. *Neptune*, 28 tx, cap. Aussenac, vin.

SORTIES
Du 11 au 12 avril

Allant à

Valence, bal. esp *Espérranza en Dios*, cap. Soler, lest.

Valence, bal. esp. *Ven Dolorosa*, cap. Vicens, f. vides.

Marseille, bal. esp. *Ven de Carmen*, cap. Pons, relâche.

St-Raphael, bal. fr. *Rose Marie*, cap. Pons, lest.

Port-Vendres, bal. fr. *Sainte Françoise*, cap. Combocal, diverses.

Marseille, vap. fr. *Persévérant*, cap. Castelli, diverses.

Marseille, vap fr. *Ville de Marseille*, cap. Geniving, diverses.

Marseille, vap fr. *Gallia*, cap. Verries, diverses.

Barcelone, vap. angl *Navidad*, cap. Robinson, diverses.

Nouvelles de Mer

Parti pour Cette, le 7 avril, de Liverpool, vap. angl. *Zancla*, cap. King, bitume.

Parti pour Cette, le 7 avril, de Liverpool, *Baron Selborne*, cap. Masters. bitume.

Parti pour Cette, le 27 mars, de Nouvelle-Orléans, tr.-m. fr. *Harold*, cap. Pontic, douelles.

Parti pour Cette, le 4 avril, de Porte Ferraio, br.-goel. it. *Corrièro de Trieste*, cap. Salese.

Arrivé le 3 avril, de Porto Ferraio, br. it. *Dante*, cap. Monti, parti de Cette, le 29 mars.

Arrivé le 28 mars, à Constantinople, br. aut. *Nuova Fama*, cap. Sussanich, parti de Cette, le 20 février.

On trouvera plus loin les conditions de l'emprunt fait en ce moment par le département de Constantine.

Cet emprunt, divisé en 6,729 obligations de 1,000 francs émises, libérées à 985 fr., est destiné entièrement aux travaux des chemins de grande communication du département.

Les obligations émises sont remboursables en 40 ans au moyen de tirages. Elles rapporteront 50 fr. par an, payables, ainsi que l'amortissement, le 30 juin et le 31 décembre, à Constantine et à Paris.

Le service des obligations, qui nécessite 391,400 fr., est assuré par les excédants de recettes ordinaires, évalués à 800,000 fr. dans le budget du département, établi sous le contrôle de l'Etat, comme pour tous les départements français.

La garantie est donc complète, et si l'on considère que ces obligations rapportent, avec l'amortissement, plus de 5 0[0, dans un temps où la rente française, qui ne saurait être plus sûre, est à 114 fr. 60 et n'atteint pas 4 1[2, on trouvera avantage à mettre en portefeuille des titres placés dans de pareilles conditions.

C'est l'honorable maison Ld Sée fils et Cie qui offre ce placement à l'épargne. — Nul doute qu'il n'obtiendra l'accueil des précédents emprunts de ville faits par la même maison avec un si brillant succès.

Annonces judiciaires

Etude de Me Alphonse COUZIN, notaire à Cette, quai inférieur de l'Esplanade, 10.

A VENDRE
De gré à gré
UNE MAISON

A trois étages au-dessus du rez-de-chaussée, avec grenier, cour et dépendances,

Située a Cette, rue Ribot, 4

Confrontant du nord Lemaresquier, du sud Lavergne, de l'est la rue Ribot, et de l'ouest Guérin ou ses acquéreurs.

Grandes facilités pour le paiement.

S'adresser, pour traiter de la vente et pour tous les renseignements, à Me Alphonse COUZIN, notaire à Cette, quai inférieur de l'Esplanade, 10.

Département de Constantine

EMISSION
DE 6,729 OBLIGATIONS
de 1,000 francs 5 0[0
Remboursables en 40 *années de* 1880 *à* 1920

Suivant traité passé entre le **Dép. de Constantine** et **M. Ld Sée fils et Ce**, banquiers à Paris, approuvé par M. le Gouverneur général de l'Algérie.

Le présent emprunt a été autorisé par une loi promulguée le 29 mars dernier. Le service des Obligations est assuré par les excédants des recettes évalués, par le rapporteur de la loi, à plus de **800,000 fr.** La situation financière est excellente et présente la plus entière sécurité.

C'EST DONC UN PLACEMENT DE PREMIER ORDRE

Taux d'Emission : 985 Francs

PAYABLES : **100** fr. en souscrivant ;
285 » à la répartition ;
300 » du 10 au 15 avril 1880 ;
300 » du 10 au 15 avril 1881.
985 fr. ensemble.

Les Titres seront au porteur. Jusqu'à la libération intégrale, les versements effectués produiront intérêt à **5** 0[0. Les versements anticipés produiront intérêt au taux de **4** 0[0 l'an. Les versements en retard supporteront un intérêt de **6** 0[0.

Le 1er tirage aura lieu en avril 1880

COUPONS et AMORTISSEMENT payables le 30 juin et le 31 décembre :

A Paris, chez MM. Ld SÉE FILS et Ce ;

A Constantine, à la Trésorerie générale ;

On souscrit le 16 avril 1879

A CONSTANTINE : Trésorerie générale ;
A Alger : à la Banque de l'Algérie et dans ses succursales, en Algérie ;
A Philippeville : Chez M. Henri Teissier ;
A PARIS : Chez MM Ld Sée Fils et Ce, 11, rue du Conservatoire ;
A Marseille : à la Société Marseillaise de Crédit Industriel et Commercial et de Dépôts ;
A Lille : au Crédit du Nord ;
A Colmar } chez MM. Ab. Sée
A Mulhouse } et Fils ;
A Strasbourg : Banque d'Alsace et de Lorraine et Ch. Stæhling, L. Valentin et Ce ;
A Metz : à la Banque d'Alsace et de Lorraine et chez MM. Ch. et E. Goudchaux et Ce.

La cote officielle sera demandée.

EMILE POMATHIO
Commissionnaire de Transport
QUAI D'ALGER-DARSE, 19
(Maison Dauphin)

A Louer
Quai de Bosc
MAISON D'HABITATION
COUR ET ENCLOS ATTENANT
S'adresser à Me VIVAREZ, notaire.

LA MAISON
DU
GRAND SAINT-ANTOINE
Rue Hôtel-de-Ville, 17

A l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'à partir d'aujourd'hui, et jusqu'à lundi midi, toute personne qui prendra au dessus de 0 fr. 50 c., aura droit à un billet de loterie d'un superbe saucisson, double boyaux, pesant 3 kilos.

Le Gérant responsable P. BARBET.

NAVIRES EN CHARGE

Pour Brest et Morlaix
Navire français LÉONIE
Cap. Béchet.
Pour Saint-Malo
Navire français SANS-SOUCI
Cap. QUINTIN.
Pour Boulogne
Nav. Louis-Pierre-Marie
cap. Roussel.
Pour Caen
Nav. fr. SIRÈNE, cap. Laroque.
Pour Lorient
HENRI LÉONTINE, cap. Le Teller.
Pour Rouen
Navire à désigner.
Pour Saint-Valéry, Abbeville
Navire à désigner.
S'adresser à M. A. SALONNE, courtier maritime, à CETTE.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES
Bateaux à vapeur à Hélice
Du Nord
Service mensuel et régulier entre
CETTE le HAVRE et DUNKERQUE

Pour frêt et renseignements, s'adresser à M. A. SALONNE, courtier maritime, à CETTE.

ENGRAIS BITERROIS

Bon à toute culture

6 francs les 100 kil., en balles, pris en gare de Béziers.

S'adresser à **M. Azais Bernard**, entrepreneur général des vidanges, à Béziers (Hérault).

LOCATION ET VENTE DE
TRANSPORTS
Cerclés en Fer
SPECIALITÉ DE ROUSSILLON
ET TROIS-SIX
S'adresser à **M. T. Vivarès** quai de Bosc, 15, CETTE.
1-15

Commisionnaire en vins
A. COUSTAU AINÉ
RUE PROSPER, 11
BORDEAUX

LOCATION DE TRANSPORTS
Cerclés en fer
Vente de Fûts de toutes espèces
PIÈCES VIDES DE **3/6**
G. THOMAS
13, Quai du Pont-Neuf, 13
CETTE (HÉRAULT)

COMPTOIR DE CHANGE
ORENGO ET RIEUFREGIER
Rue St-Guilhem, 12,
MONTPELLIER

SUCCURSALE A BÉZIERS
12, Rue de la République, 12.

Maladies de la Peau

Guérison assurée des
DARTRES — BOUTONS — ECZÉMAS
MARQUE DE FABRIQUE
Démangeaisons — PSORIASIS — PYTIRIASIS
2, 50 le pot et **3** fr. par la poste
En s'adressant pharmacie **Carré**
à BERCRRAC ou à TOURS.
Dépôt à Cette, pharmacie Pailhès.

Attestations élogieuses de MM. les médecins
Nombreux certificats de guérison.

LA GAZETTE DE PARIS

Le plus grand des Journaux financiers
HUITIÈME ANNÉE
Paraît tous les Dimanches.

PAR AN **4** **FRANCS**

Semaine politique et financière—Études sur les questions du jour—Renseignements détaillés sur toutes les valeurs françaises et étrangères: Chemins de fer, Tramways, Assurances, Canaux agricoles et de navigation, Charbonnages, Mines, Gaz, Métallurgie, Voitures, Salines, etc.—Compte rendu des Assemblées d'actionnaires et d'obligataires—Arbitrages avantageux—Conseils particuliers par Correspondance—Echéance des Coupons et leur prix exact—Vérification des listes de tirages—Collection des anciens tirages—Cours officiels de toutes les Valeurs cotées ou non cotées.

ABONNEMENTS D'ESSAI
2 Fr. LA **Première Année**
Prime Gratuite
LE BULLETIN AUTHENTIQUE
des Tirages Financiers et des Valeurs à lots
PARAISSANT TOUS LES 15 JOURS.
Document inédit, renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier.

ENVOYER MANDAT-POSTE OU TIMBRES-POSTE
59, rue Taitbout—Paris.
LA GAZETTE DE PARIS *a réuni dans son hôtel de la rue Taitbout, n° 59, tous les services financiers utiles aux rentiers et capitalistes.*

CAPSULES WEINBERG
Au Goudron phéniqué

pour la guérison radicale des maladies de poitrine, toux, rhume, bronchite, catarrhe, asthme, grippe, oppression, coqueluche, enrouement, maladies de vessie, diarrhée chronique, vomissement continu et fièvres. Soulagement presque immédiat. Prix 2 fr. 50; franco 2 fr. 75 Dépôt général, pharmacie Weinberg, à Vienne (Isère), et à Cette, pharmacie Pailhès.

Plaies, Dartres, Ulcères

Toutes les plaies, même les plus anciennes, variqueuses, goîtreuses, etc., sont guéries en quelques jours par la pommade de E. Soudon, pharmacien à Gensac (Gironde). De nombreux certificats attestent chaque jour l'importance de son efficacité. Dépôt: Daresse, à Paris. Prix 3 fr.; franco, 3 fr. 25, en s'adressant à Gensac (Gironde), pharmacie Soudon.
Dépôt à Cette, pharmacie Pailhès.

Capsules Créosotées
A L'HUILE DE FAINE
OU DE FOIE DE MORUE
de
GUILLOT, DE TOULON
Constituent le remède certain des
Maladies des Voies respiratoires
telles que : l'*Asthme*, les *Bronchites chroniques*, les *Crachements de sang*, les *Maladies du larynx* et la
PHTHISIE PULMONAIRE
Prix de la boîte : 4 fr.
GUILLOT, Pharmcien, à **Toulon**
ET TOUTES PHARMACIES

GROS : Hugot à Paris.
DEPOT : Pharmacie Pailhès, à Cette.

ÉVITER LES CONTREFAÇONS
CHOCOLAT-MENIER
EXIGER LE VÉRITABLE NOM

Goutte, Gravelle Neuf guérisons sur dix.
SALICYLATE DE LITHINE
SCHLUMBERGER
SEUL BREVETÉ
80 pilules — Flacon 5 frs
prép. par **CHEVRIER**, Pharmn, 21, *faubourg Montmartre, Paris.*

Extrait de Viande
BOUILLON INSTANTANÉ
LIEBIG
5 Médles d'Or, 3 Gds Dipls d'Honneur
PRÉCIEUX POUR MALADES & MÉNAGE
Se vend chez les Épiciers et Pharmaciens.

En charge à Cette pour Anvers
LE STEAMER FRANÇAIS

BRETON
De 1,200 tonneaux, capitaine POUSSIN.
Partira de Cette pour Anvers (touchant à Bénisaf), du 10 au 15 avril.
Pour frêt et renseignements, s'adresser à **MM. COTTALORDA**, quai de la République, 4, à Cette.

MÉDAILLE D'OR, EXPOSITION 1878
SPÉCIALITÉ DE MACHINES A VAPEUR, ½ FIXES ET LOCOMOBILES
HORIZONTALES ET VERTICALES de 1 à 50 chevaux.
Toutes les pièces du mécanisme de ces machines sont en acier fondu forgé, elles n'exigent jamais de réparations et sont les plus économiques comme achat et dépense et de combustible.

MACHINE HORIZONTALE
Locomobile ou sur patins,
Chaudière à flamme directe
de 3 à 50 chevaux.

MACHINE VERTICALE
de 1 à 20 chevaux.
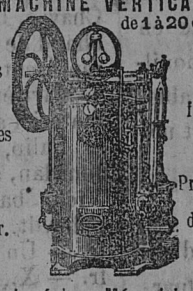

Toutes ces Machines sont prêtes à livrer.

Envoi franco des Prospectus détaillés.

MACHINE HORIZONTALE
Locomobile ou sur patins
Chaudière à retour de flamme
de 6 à 50 chevaux.
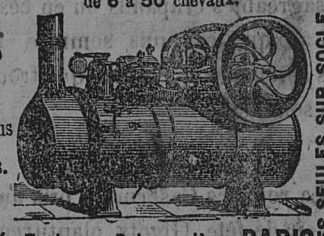

LES SEULES SUR SOCLE BATI ISOLATEUR
J. HERMANN-LACHAPELLE, Ingénieur-Mécanicien, 144, Faubourg-Poissonnière, **PARIS**

Maison **J.-P. LAROZE & Cie, Pharmiens**
2, RUE DES LIONS-SAINT-PAUL, PARIS.

Sirop Laroze
D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

Ce Sirop, reconnu par tous les médecins comme le tonique et l'antispasmodique le plus efficace, est ordonné avec succès depuis 40 ans pour combattre :

Gastrites, Gastralgies, Douleurs et Crampes d'Estomac, | **Dyspepsies, Digestions lentes, Constipations opiniâtres.**

PRIX DU FLACON : **3** FRANCS.

Dentifrices Laroze
AU QUINQUINA, A LA PYRÈTHRE ET AU GAIAC

Infaillibles pour arrêter ou prévenir la **Carie**, empêcher le **Ramollissement des Gencives** et calmer instantanément les **Douleurs** ou **Rages de Dents.**

ÉLIXIR, le flacon, **3** fr. et **1** fr. **50**. — **POUDRE**, la Boîte, **2** fr.; le flacon, **1** fr. **25**.
OPIAT, le Pot, **1** fr. **50**.

DÉPOT A PARIS :
26, Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26
ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES ET PARFUMERIES DU DÉPARTEMENT.

PHARMIEN 1er — GRANDE MÉDAILLE D'OR
Rue de Rivoli N° 62
BISCUITS DÉPURATIFS DU DOCTEUR OLLIVIER DE PARIS.
DES BISCUITS — DÉPURATIFS

MALADIES CONTAGIEUSES, DARTRES, SCROFULES, VICES DU SANG. Quatre ans d'épreuves publ. faites par 5 commissions sur dix mille biscuits. Seuls approuvés par l'académie natle de médecine et autorisés par le gouvt. Seuls admis dans les hôpit. par décret spél. Guérisons authentiques de tous les malades, hom. fem. et enf. Vote d'une récompense de 24 mille fr. *Préparations aussi parfaites que possible,...* **pouvant rendre de grands services à l'humanité.** Extrait du rap. offiel. Aucune autre méthode ne possède ces témoignages de supériorité. Traitement agréable, rapide, inoffensif, secret, économique et sans rechute (5 f. la bte de 25 biscs, 10 fr. celle de 52). Dans les bonnes pharmacies du globe et **rue de Rivoli, 62, au 1er, Paris.** Consult. grat. de midi à 6 h. et par corresp. Expéditions.

LA Compagnie HISPANO-FRANÇAISE
A l'honneur d'informer le Commerce que les deux steamers

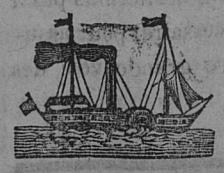

NAVIDAD ET SAN JOSÉ

du port de 1,000 tonnes chacun, construits avec les derniers perfectionnements et d'une marche de 10 nœuds à l'heure, vont commencer leur service.

Outre un aménagement très-confortable pour passagers de première classe, ces magnifiques vapeurs possèdent un pont en fer, avec entrepont volant, qui, en facilitant les opérations de chargement et déchargement, éviteront la détérioration des marchandises.

Les nouveaux steamers en combinaison avec le vapeur **ADELA** continueront avec plus de régularité le service établi depuis 8 ans entre **Cette, Barcelone, Valence et Alicante** avec escales facultatives dans les ports intermédiaires. — Les départs de Cette ont lieu, comme d'habitude, les mercredi et samedi de chaque semaine.

Pour frêt et passage, s'adresser à **M. Barthélemy RIGAUD**, agent consignataire, quai de la Darse, 1, à Cette.

CETTE. — Imprimerie et Lithographie A. CROS, quai de Bosc. 5.